

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	20 (1875)
<b>Heft:</b>	(18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

transmettra au commissariat des guerres central la liste des fourriers, des sous-officiers des compagnies d'administration, des officiers de troupes et des sous-officiers capables qu'il propose de faire assister à l'école préparatoire d'officiers. La nomination des quartiers-maîtres a lieu par le Conseil fédéral, après que ceux proposés à cet effet ont reçu le certificat de capacité dans l'école préparatoire d'officiers.

On peut aussi proposer des soldats et des sous-officiers d'autres bataillons pour assister à une école préparatoire d'officiers (§ 9).

On peut également proposer des lieutenants et des capitaines d'autres bataillons pour être promus, les premiers au grade de capitaine, et les seconds à celui de major.

Les officiers nouvellement brevetés et promus seront, dans la règle et en première ligne, incorporés dans les unités de troupes d'où la proposition a été faite de les avancer ou de les faire assister à une école préparatoire d'officiers.

Berne, le 31 août 1875.

Le chef d'arme de l'infanterie, FEISS, colonel.

---

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le projet de nouveau règlement d'administration vient de paraître, en 17 chapitres ; il est accompagné d'un rapport de la commission, signé du président, colonel Feiss, en date de Berne, août 1875, qui recommande l'adoption dudit règlement par l'Assemblée fédérale *in globo* et à titre d'essai, pour le terme de deux ans.

Les importants articles 3 et 4 de la loi sur la taxe militaire, finalement votés par une assez forte majorité, sont rédigés comme suit :

Art. III. Les hommes soumis à la taxe sont divisés en 21 classes suivant leurs revenus. Ceux-ci sont fixés de la manière suivante :

1. Sont compris dans les *revenus* :

a) Le produit de la fortune immobilière et mobilière dont l'homme soumis à la taxe a la propriété ou l'usufruit, toutefois après déduction des dettes.

b) Le *gain* qui résulte de l'exercice d'un art, d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie, d'une fonction ou d'un emploi.

Les frais qui résulteront de la même cause (exercice d'un art, d'une profession, d'un commerce, etc.) seront portés en déduction, à l'exception toutefois des frais de ménage.

c) Le produit des rentes viagères, des pensions ou autres revenus analogues. Ce produit est considéré comme *gain*.

2. En évaluant le revenu sur la fortune, on admettra qu'une fortune nette de fr. 1000 doit être assimilée à un revenu net de fr. 80. Par contre, lorsque la fortune consiste en immeubles, soit en terres de culture, soit en bâtiments affectés à l'agriculture, l'on ne comptera que fr. 60 de revenus pour fr. 1000 de fortune nette.

3. La part éventuelle de la fortune des parents (père, mère ou autres ascendants) auxquels on peut être appelé à succéder directement, entrera également en ligne de compte, pour la moitié de la somme, pourvu que cette part éventuelle soit d'au moins fr. 3000.

Si le père fait lui-même le service militaire ou paie la taxe, la fortune des parents n'est pas prise en considération.

Art. IV. Les taxes à payer par les hommes qui y sont astreints, suivant leurs revenus et y compris fr. 8 de taxe personnelle, sont les suivantes :

Classe.	Revenus	Taxe.
1	jusqu'à 500	8
2	de 501 à 600	60 c. pour 100 fr. 12
3	601 — 700	13
4	701 — 800	14
5	801 — 1000	16
6	1001 — 1200	19
7	1201 — 1400	22
8	1401 — 1600	26

9 de 1601 à 1800	1. 30 c. pour 100 fr.	30
10 1801 — 2000	1. 40	35
11 2001 — 2500	1. 50	42
12 2501 — 3000	1. 60	52
13 3001 — 3500	1. 70	63
14 3501 — 4000	1. 80	75
15 4001 — 4500	1. 90	89
16 4501 — 5000	2. —	103
17 5001 — 6000	2. 20	129
18 6001 — 7000	2. 40	164
19 7001 — 8000	2. 60	203
20 8001 — 9000	2. 80	246
21 9001 et au dessus	3. — plus fr. 8.	

Dans les années où la plus grande partie des troupes de l'élite est mise en contribution d'une manière extraordinaire par le service actif, l'Assemblée fédérale a le droit d'élever les chiffres de la taxe militaire jusqu'au double de leur montant.

Cet impôt sera lourd, mais le service personnel est fort lourd aussi pour celui qui le fait. Par la même raison, la taxe des Suisses à l'étranger et des étrangers en Suisse non dispensés par les traités a été maintenue après une vive discussion.

PS. — Au dernier moment de la session les deux Chambres n'ayant pu s'entendre sur la rédaction du 2<sup>e</sup> alinéa de l'art. 3, la loi se trouve en suspens jusqu'à la session prochaine.

M. le colonel Rothpletz a inspecté à Bâle l'école de recrues n° 1 pour les instituteurs ; après avoir exprimé ses remerciements et sa satisfaction au colonel Rudolf, aux instructeurs, aux officiers et sous-officiers, l'inspecteur s'est adressé aux instituteurs en ces termes :

Après une longue lutte contre des scrupules peu justifiés, vous avez été admis dans notre nouvelle organisation militaire. C'est avec méfiance, même avec un sourire ironique que, de divers côtés, ce premier cours consacré à l'instruction militaire des instituteurs a été accueilli. Nous espérons que votre conduite exemplaire, les succès réels qui couronnent vos travaux auront réduit à jamais au silence les râilleurs.

L'armée a besoin d'hommes hardis, rompus aux fatigues, mais où les prendre si une grande partie de notre jeunesse reste sans vigueur, sans dextérité et n'arrive à aucun développement ni physique ni moral. L'armée a besoin d'hommes qui, comme citoyens, remplissent leur devoir avec intelligence, qui, comme soldats, soient capables d'un entier dévouement envers la patrie. Mais pour former de tels hommes, il ne faut pas que chacun puisse écouter ses convenances personnelles, il faut qu'une discipline sévère soit le premier principe de l'éducation de la jeunesse.

Vous, instituteurs de la jeunesse, vous êtes appelés à éléver pour l'armée cette forte génération qui ne se berce pas mollement dans la jouissance de la liberté ; une génération qui, élevée dans l'austérité républicaine, soit capable de protéger cette liberté, et au besoin même de la reconquérir.

Qui veut enseigner doit avoir appris, et qu'avez-vous appris ? L'ordre et la propreté, n'oubliez jamais ces deux choses dans vos écoles ; une discipline sévère, c'est la base de l'éducation de la jeunesse ; un travail assidu qui donne le sentiment que, dans toutes les positions, des efforts sérieux conduisent au but. Voilà ce que vous avez appris ; apprenez-le à votre tour à nos fils.

L'école militaire vous rend à la société comme des hommes aptes au métier des armes, comme des citoyens complets. Restez de bons instituteurs et soyez de bons soldats. — Adieu :

On sait qu'à ce moment se tient l'école n° 2 des instituteurs, à Lucerne, où se trouvent environ 600 instituteurs, dont la moitié de la Suisse romande.

Dans sa séance du 11 septembre, le Conseil fédéral a reclasé un grand nombre d'officiers de l'ancien état-major général, d'artillerie, de génie et d'état-major sanitaire et du commissariat. Des brevets de colonels d'infanterie ont été délivrés

entr'autres à MM. Scherer et Welti, d'artillerie à MM. L.-H. Delarageaz, Herzog et Cérésole. Le Conseil a promu au grade de colonels d'artillerie MM. de Rham, de Perrot et von Edlibach.

Le chef d'arme de l'artillerie aux autorités militaires des cantons :

Aarau, le 8 septembre 1875.

**Revue d'automne des troupes fédérales de l'artillerie.**

Le Département militaire fédéral a fixé comme suit la date et le lieu de rassemblement des unités tactiques de l'artillerie relevant directement de la Confédération :

Les 6, 7, 8 et 9 octobre 1875, pour les colonnes de parc n° 1 à 14, soit :

Colonnes 1 et 2 de la division I, à Morges.

»	3 et 4	»	II, à Payerne.
»	5 et 6	»	III, à Berne.
»	7 et 8	»	IV, à Sursée.
»	9 et 10	»	V, à Aarau.
»	11 et 12	»	VI, à Zurich.
»	13 et 14	»	VII, à Wyl.

Les revues des unités tactiques relevant de la VIII<sup>e</sup> division seront fixées ultérieurement.

Les 11, 12, 13 et 14 octobre, pour les deux divisions des bataillons du train, soit :

N° 1	de la division I,	à Morges.
N° 2	»	II, à Payerne.
N° 3	»	III, à Berne.
N° 4	»	IV, à Sursée.
N° 5	»	V, à Aarau.
N° 6	»	VI, à Zurich.
N° 7	»	VII, à Wyl.

Les 18, 19 et 20 octobre, pour la compagnie d'artificiers n° 1, à Langenthal, et pour la compagnie d'artificiers n° 2, à Zurich.

Les autorités militaires des cantons voudront bien, en conséquence, envoyer aux dates et lieux sus indiqués les hommes relevant des dits corps de troupes, soit le 6 octobre pour les colonnes de parc, le 11 octobre pour les deux divisions des bataillons du train, le 18 octobre pour les compagnies d'artificiers. Le rassemblement est fixé à 10 heures du matin, de façon à ce que, dans la plupart des cas, il soit possible, à l'aide du chemin de fer, aux hommes dont le domicile est éloigné du lieu de rassemblement de n'avoir cependant qu'une journée de route.

Les troupes seront logées en casernes ou dans des locaux en tenant lieu, et les autorités militaires des cantons où se trouvent les lieux de rassemblement auront à prendre leurs mesures pour qu'il soit pourvu en temps utile au logement et à la subsistance des officiers et de la troupe.

Il va de soi qu'il sera tenu compte des prescriptions de l'ordre général relatif à la formation des nouveaux corps de troupes et à leur armement, habillement et équipement.

Il est à remarquer que, les lieux de rassemblement ne correspondant pas généralement aux chefs-lieux des cantons, il est d'autant plus nécessaire (d'après l'ordre général relatif aux rassemblements) que les cantons délivrent à l'avance à la troupe son armement, habillement et équipement, ou que tout au moins ils délèguent aux lieux de rassemblement le personnel nécessaire pour y faire sur place la répartition en question.

Le commandement des revues revient aux commandants des parcs de division pour les colonnes de parc, et aux commandants des bataillons du train pour les

bataillons du train. Ces officiers auront à se rendre en temps voulu aux places des revues et il leur sera expédié les nouveaux contrôles pour les corps de troupes à remettre aux deux commandants des colonnes de parc A et B ou des deux divisions des bataillons du train.

Les revues des deux compagnies d'artificiers seront passées par les commandants de compagnie.

Avec très haute considération.

*Le chef d'arme de l'artillerie,  
Hans HERZOG.*

Berne, le 13 septembre 1875.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de l'école sanitaire n° 4, à Bâle, le Conseil fédéral a nommé, en date du 11 courant, les officiers ci-après comme 1<sup>ers</sup> lieutenants dans les troupes sanitaires :

Deck, Jean, à Riesbach, né en 1851.

Muller, Hermann, de Thayngen, à Zurich, né en 1849.

Brunner, Alfred, à Winterthour, né en 1850.

Schläpfer, Ulric, de Speicher, à Zurich, né en 1848.

Kuhn, Jacob, de St-Gall, à Zurich, né en 1849.

Schmid, J.-Frédéric, à Lotzwyl, né en 1850, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant.

Von Ins, Adolphe, à Berne, né en 1849, 1<sup>er</sup> "

Scheurer, Paul, à Berne, né en 1849, 1<sup>er</sup> "

Koenig, Frédéric, à Jegenstorf, né en 1851, 1<sup>er</sup> "

Gerster, Rodolphe, à Berne, né en 1849, 1<sup>er</sup> "

Frey, Robert, à Berne, né en 1850.

Vögtli, Charles, de Hochwald (Soleure), à Berne, né en 1851, 1<sup>er</sup> sous-lieut.

Stocker, Siegfried, à Ruswyl (Lucerne), né en 1850.

Real, Charles, à Schwyz, né en 1850.

Hürlimann, Joseph, à Unter-Egeri (Zoug), né en 1851.

Andeer, Juste, à Bâle, né en 1844.

Schäffer, Albert, de Brütten (Zurich), à Bâle, né en 1850.

Broger, Aloïs, à Appenzell, né en 1848.

Broger, Charles, à Appenzell, né en 1848.

Forrer, Gallus, à Flums (St-Gall), né en 1849.

Haffter, Elie, à Münsterlingen (Thurgovie), né en 1851.

WELTI.

**France.** — Diverses grandes manœuvres ont lieu actuellement pour trois corps d'armée, les 5<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps ; d'autres auront lieu à la fin du mois et en octobre pour les 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps. Voici, en résumé, le programme de ces dernières :

**15<sup>e</sup> corps d'armée. — Quartier-général à Marseille.**

Les opérations sont indiquées du 15 au 30 septembre.

Le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et les 24<sup>e</sup>, 61<sup>e</sup>, 112<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 141<sup>e</sup>, 55<sup>o</sup>, 58<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> régiments de ligne prendront part aux manœuvres.

8 escadrons de cavalerie, dont 4 du 4<sup>e</sup> chasseurs et 4 du 26<sup>e</sup> dragons.

Les 17<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> régiments d'artillerie fourniront ensemble 8 batteries.

Le génie, une compagnie.

Le terrain choisi se trouve situé sur le plateau d'Arbois et sur le plateau de Saint-Cannat.

La 29<sup>e</sup> division se concentrera au plateau d'Arbois (camp de Réaltart), elle s'y rendra en trois colonnes qui, réunies à Roquevaire, à Aix et à Arles, marcheront stratégiquement sur le camp de Réaltart, les deux premières couvertes et réunies par le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

La 50<sup>e</sup> division se concentrera au plateau de Saint-Cannat (camp de la Touloubre) ; elle s'y rendra en trois colonnes qui, réunies à Avignon, Nîmes et Marseille, marcheront stratégiquement sur le camp de la Touloubre, les deux premières couvertes et reliées par le 26<sup>e</sup> dragons.

Les deux divisions resteront en présence pendant la première période des neuf jours et opéreront l'une contre l'autre par détachements ; les opérations de division contre division commenceront le neuvième jour. La 29<sup>e</sup> division, après avoir défendu le passage de l'Arc, se repliera devant la 50<sup>e</sup> division pour prendre définitivement position près de Saint-Maximin, où aura lieu un engagement général.

*18<sup>e</sup> corps d'armée. — Quartier-général à Bordeaux.*

La durée des manœuvres s'étendra du 1<sup>er</sup> au 22 octobre.

Les exercices de la première période auront lieu pendant l'exécution des marches de concentration.

L'infanterie se composera du 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et des 6<sup>e</sup>, 123<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup>, 144<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup>, 49<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne.

8 escadrons de cavalerie, dont 4 escadrons du 7<sup>e</sup> hussards et 4 du 15<sup>e</sup> dragons.

8 batteries d'artillerie, fournies par les 14<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> régiments.

Une compagnie du génie.

M. le général commandant le 18<sup>e</sup> corps a pris pour base de ses manœuvres la donnée suivante :

Une division ennemie (56<sup>e</sup> division) a traversé la frontière et se trouve : une brigade à Pau, l'autre à Bayonne. Elle cherche à se concentrer vers Mont-de-Marsan pour marcher sur Bordeaux. Une division française (35<sup>e</sup> division), disséminée dans les départements de la Gironde et de la Charente-Inférieure, se porte à sa rencontre et se concentre à cet effet vers Roquefort et Labrit, pour arrêter sa marche et la rejeter vers Bayonne et la frontière.

En se portant vers Mont-de-Marsan, Roquefort et Labrit, la 56<sup>e</sup> division (division ennemie) et la 35<sup>e</sup> division (division française) exécuteront au fur et à mesure de la réunion de leurs divers éléments leurs exercices de régiment, de brigade et de division, de manière à se trouver en présence à la fin de ces exercices pour les grandes manœuvres proprement dites.

Les exercices de brigade de la 35<sup>e</sup> division auront lieu dans les environs de Libourne et de Bordeaux, et les exercices de division pendant la marche vers Bazas. Le point définitif de concentration pour cette division se trouve entre Labrit, Roquefort et Saint-Justin.

Les manœuvres de brigade de la 56<sup>e</sup> division auront lieu vers Saint-Sever, Mougron et Tartas ; et les exercices de division, en se portant vers Roquefort, où la 56<sup>e</sup> division prendra position face à la 35<sup>e</sup>.

Les grandes manœuvres proprement dites s'exécuteront sur les terrains compris entre Roquefort et Dax, du 14 au 22 octobre.

---

**Berne.** — La date des revues des corps de troupes bernois appartenant à la II<sup>e</sup> division est comme suit :

Bataillon n° 21, du 25 au 27 octobre.

» » 22, du 28 au 30 octobre.

» » 23, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre.

» » 24, du 4 au 6 novembre.

Batterie n° 12, du 23 au 25 septembre.

L'heure du rassemblement des bataillons est fixée à 9 heures du matin, à Berne, place des Orphelins ; la batterie est appelée à 10 1/2 heures du matin, à Thoune, Allmend.

---

**Neuchâtel.** — La réunion annuelle des cadets du canton, qui l'an passé avait lieu à Neuchâtel, se tiendra cette année à la Chaux-de-Fonds, le samedi 25 septembre.

Voici les corps de cadets qui ont accepté l'invitation adressée par le Comité d'organisation :

Corps de cadets de Neuchâtel, Locle, Fleurier, Cernier, Bienne et Morat, — ce qui compose un effectif de 1000 cadets.

L'organisation va bon train, grâce à l'activité des différents comités institués.

Pour subvenir aux frais de cette réunion, on fait courir une liste de souscription que nous recommandons chaleureusement à tous les amis de l'institution des corps de cadets.

**Valais.** — Le Département militaire du canton du Valais, en vertu des instructions transmises par le Département militaire fédéral, a donné les ordres suivants, concernant les revues d'automne :

1<sup>o</sup> La compagnie d'artillerie de montagne n° 27, qui portera dorénavant le n° 62, se réunira à Sion le lundi 20 septembre courant, à 10 heures du matin, pour y être passée en revue et organisée conformément aux nouvelles lois militaires

2<sup>o</sup> Les deux compagnies de carabiniers du bataillon n° 6, qui formeront désormais la compagnie n° 4 du 2<sup>me</sup> bataillon, se réuniront à Sion le 23 septembre, à 10 heures du matin, pour subir la même réorganisation.

Le service militaire étant actuellement obligatoire dans l'élite jusqu'à l'âge de 32 ans, sans exception, les hommes nés en 1843 et depuis lors qui servaient dans la réserve, en vertu de l'art. 8 de la loi militaire cantonale, rentrent dans l'élite et doivent, par conséquent, se conformer aux ordres ci-dessus.

MM. les officiers placés dans les nouveaux corps sont seuls tenus de se présenter.

Les hommes doivent arriver avec tout leur habillement, équipement et armement, en bon état et au complet. Ceux qui ont déjà reçu le livret de service doivent le prendre avec eux. Ces livrets, ainsi que les numéros des képis et les capotes, seront distribués pendant la revue.

Les hommes qui manqueront à l'appel seront punis conformément au code pénal militaire.

Donné à Sion, le 2 septembre 1875, pour être publié et affiché dans toutes les communes.

Le Chef du Département militaire,  
Ch DE RIVAZ.

**Vaud.** — Ensuite de décision du chef de l'arme, l'organisation des troupes du génie du canton de Vaud aura lieu sur la place de Beaulieu, à Lausanne, les 18, 19 et 20 octobre prochain. Devront s'y présenter, armés, équipés et habillés, le sac garni au grand complet :

Tous les officiers, sous-officiers, tambours et soldats des anciennes compagnies de sapeurs n°s 1, 12 et 1 R. C. appartenant aux classes d'âge de 1832 à 1855. Les hommes de la compagnie n° 1 R. C. recevront leur armement le jour de la réunion.

— Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations supplémentaires ci-dessous d'officiers d'infanterie d'élite :

Dans sa séance du samedi 11 septembre :

**Bataillon n° 1.**

*Compagnie n° 1.*

Capitaine. Martinet, D.-L., à l'Isle, actuellement lieutenant, en remplacement de : Jaquier, Isaac, qui a refusé.

1<sup>er</sup> lieutenant. Bonzon, Alexis, à Pompaples, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Pittet, C.-A., qui a refusé.

» Pappaz, M.-S., à Trélex, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Bonzon, Alexis.

Lieutenant. Kuntz, Chs-Albert, à Orbe, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Roy, Jules-Louis, passé au III<sup>e</sup> arrondissement.

*Compagnie n° 2.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Bourgeois, Chs-Ls, à Ballaigues, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Martinet, proposé pour capitaine.

» Jaccottet, Paul, à Lausanne, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Bourgeois, Chs-Ls.

Lieutenant. Nicole, Chs-Jules, au Chenit, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Pappaz, M.-S., proposé comme 1<sup>er</sup> lieut.

*Compagnie n° 3.*

Capitaine. Delure, F.-L., à Orbe, actuellement lieutenant, en remplacement de : Lambelet, Ulysse, qui a refusé.

1<sup>er</sup> lieutenant. Bataillard, H.-J.-L., à Romanel, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieut., en remplacement de : Delure, proposé pour capitaine.

» Eperon, Emile, à Allaman, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Bataillard.

Lieutenant. Aubert, F.-L.-S., à Pampigny, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Eperon, Emile, proposé pour 1<sup>er</sup> lieut.

*Compagnie n° 4.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Ney, Jules, à Lausanne, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Dubois, Eugène, décédé.

Lieutenant. Chanson, J.-H.-Albert, à Moiry, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieut., en remplacement de : Ney, Jules, proposé pour 1<sup>er</sup> lieut.

**Bataillon n° 7.**

*Etat-major.*

Adjudant. Rambert, François, à Chailly, actuellement lieutenant, en remplacement du : capitaine de Loës, qui a refusé.

*Compagnie n° 1.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Durieu, Charles, à Vevey, actuellement lieutenant, en remplacement de : Chevalley, Constant, qui a refusé.

» Veillard, Adrien, à Aigle, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Durieu, Charles.

Lieutenant. Rossier, Alexis, à Lausanne, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieut., en remplacement de : Veillard, Adrien, proposé pour 1<sup>er</sup> lieut.

*Compagnie n° 2.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Durand, Charles, à Lausanne, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieut., en remplacement de : Renevier, Elisée, qui a refusé.

Lieutenant. Dutoit, Paul-Emile, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieut., en remplacement de : Durand, Charles, proposé comme 1<sup>er</sup> lieutenant.

*Compagnie n° 3.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Genillard, Charles, à Aigle, actuellement lieutenant, en remplacement de : Favre, Vincent, qui a refusé.

» Perret, Jules, à Aigle, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieut., en remplacement de : Genillard, Charles.

Lieutenant. Morerod, L., à Yverne, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieut., en remplacement de : Perret, Jules, proposé comme 1<sup>er</sup> lieutenant.

**Bataillon n° 8.**

*Compagnie n° 2.*

Lieutenant. Dulong, Henri, à la Tour, actuellement 2<sup>e</sup> sous-lieut., en remplacement de : Savioz, Frédéric, nommé officier de pionniers.

*Compagnie n° 3.*

1<sup>er</sup> lieutenant. De la Harpe, Julien, à Lausanne, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieut., en remplacement de : Gay, Sigismond, qui a refusé.

» Roy, Jules-Louis, à Lausanne, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieut., en remplacement de : de la Harpe, Julien.

**Bataillon n° 9.**

*Compagnie n° 1.*

Capitaine. Mottier, Vincent, à Château-d'Œx, actuellement capitaine, en remplacement de : Genet, Isaac, qui a refusé.

*Compagnie n° 2.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Séchaud, Charles, à Paudex, actuellement lieutenant, en remplacement de : Rambert, Fs, proposé comme adjudant du bataillon n° 7.

Dans sa séance du vendredi 17 septembre :

**Bataillon n° 2.**

*Compagnie n° 1.*

1<sup>er</sup> lieutenant. Gambon, Eugène, à Nyon, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Wild, Frédéric, proposé ci-dessous comme capitaine.

» Ramuz, Emile, à Lausanne, actuellement 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Gambon, Eugène.

- Lieutenant. Bolens, Alexis, à Cossenay, actuellement 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Jacottet, Paul, passé au bataillon n° 1.  
Compagnie n° 4.
- » Calame, Arthur, à Reverolles, actuellement 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : van Muyden, Edouard, passé officier de pionniers.
- » Grosjean, J.-Louis, commis d'exercice à St-Oyens, actuellement 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, en remplacement de : Calame, Artr.

**Bataillon n° 3.**

Compagnie n° 1.

- Capitaine. Wild, Frédéric, à Morges, actuellement lieutenant, en remplacement de Capt, Victor, qui a refusé.

— Le 21 septembre, le 1<sup>er</sup> sous-lieutenant Henri Bron, à Puidoux, a été nommé 1<sup>er</sup> lieutenant à la 3<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon, en remplacement de M. F. Bourgeois, passé adjudant du 3<sup>e</sup> régiment.

**Tessin.** — Le Conseil d'Etat, en exécution de l'ordonnance du 31 mars 1875 du Conseil fédéral, dans sa séance du 30 juillet, a nommé les commandants d'arrondissement et les chefs de sections comme suit :

*Arrondissement n° 10.*

Commandant : M. Veggezzi Gerol., Lugano, major.

Section n° 1. Chef de section : MM. Albisetti Pietro, Novazzano, capitaine.

»	2.	»	Fontana Vittore, Morbio-Sup, cap.
»	3.	»	Bellasi Pietro, Mendrisio, cap.
»	4.	»	Perrucchi Lorenzo, Stabio, cap.
»	5.	»	Vassalli Meced., Riva S. Vitale, cap.
»	6.	»	Bossi Bartolomeo, Pazzallo, major.
»	7.	»	Vanini Giuseppe, Agno, cap.
»	8.	»	Greppi Giuseppe, Caslano, lieutenant.
»	9.	»	Bianchi Giuseppe, Lugano, id.
»	10.	»	Vanoni Pietro, Pregassona, cap.
»	11.	»	Insermini Michele, Mugena, cap.

*Arrondissement n° 11.*

Commandant : M. Mariotti F., Locarno, major de carabiniers.

Section n° 12. Chef de section : MM. Grassi Giacomo, Bedigliora, capitaine.

»	13.	»	Lozzio Pietro, Novaggio, cap.
»	14.	»	Galletti Nicola, Origlio, cap.
»	15.	»	Sargentini Domenico, Magadino, lieutenant.
»	16.	»	Jelmini F., Ascona, adjudant.
»	17.	»	Pellanda Silvio, Intragna, lieut.
»	18.	»	Chiesa Giuseppe, Loco, cap.
»	19.	»	Caiocca Giulio, Contra, cap.
»	20.	»	Morinini Paolo, Brione-Verz., lieut.
»	21.	»	Lafranchi Maurizio, Coglio, lieut.
»	22.	»	Calanchini Pietro, Cevio, sergent-major.

*Arrondissement n° 12.*

Commandant : M. Guidotti, Carlo, Semione, major.

Section n° 23. Chef de section : MM. Ghirlanda Gio. Bat., Sonvico, lieutenant.

»	24.	»	Pongelli Luigi, Rivera, capitaine.
»	25.	»	Rusconi Giuseppe, Bellinzona, cap.
»	26.	»	Fedele Emilio, Bellinzona, cap.
»	27.	»	Minetta, Francesco, Lodrino, cap.
»	28.	»	Biaggi Carlo, Giubiasco, cap.
»	29.	»	Scossa-Baggi Luigi, Malvaglia, lieut.
»	30.	»	Vescovi Filippo, Aquila, cap.
»	31.	»	Zorzi Gius. Ant., Chironico, lieut.
»	32.	»	Taddei Michele, Faido, lieut.
»	33.	»	Jelmini Gius. Ant., Quinto, lieut.

Dans sa séance du 17 août il a fait les promotions suivantes : Gianini Jules, de Sobrio, capitaine de la batterie de campagne n° 48, déjà lieutenant d'artillerie ; Bernardoni Jean, de Sorengo, lieutenant dans la même batterie, déjà adjudant-sous-officier d'artillerie.

Dans sa séance du 26 août, il a réparti comme suit les officiers tessinois :

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
Département militaire.				
Colonel	Demarchi Agostino, chef du Département milit.	..	Astano	..
Major	Cometti Gaspare, secrét.	..	Caneggio	..
Etat-major judiciaire.				
Gr.-juge, lieut.-cl	Baroffio Angelo	..	Mendrisio	..
Audit'r-capitaine	Bernasconi Giosia	..	Riva S. Vitale	..
Commissariat des guerres.				
Lieut.-col. cantl	Guglielmoni Francesco	1833	Fusio	1872
Adjud'ts : capitaine	Cajetta Luigi	1841	Bellinzona	1871
» 1er lieut.	Primavesi Pietro	1846	Lugano	1872
» lieutent'	Bolzani Giuseppe	1851	Mendrisio	1873
» »	Cusa Giovanni	1852	Bellinzona	1873
» »	Salvioni Attilio	»	»	»
» »	Rutishauser Antonio	1851	Lugano	»
» »	Rossi Rinaldo	1842	Sessa	»

<b>Régiment n° 32.</b>				
Infanterie active (fusiliers).				
Commandant de rég't	Etat-major de régiment.			
Lieut.-col. fédéral	Mola Pietro	1832	Coldrerio	1875
Adjndant-capitaine	Gabuzzi Stefano	1848	Bellinzona	»
Quartier-maitre	Forni Rinaldo	1842	Airolo	1873
Aumônier	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .
Officr de pionniers	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .	.. . . . . . . . . . .
Bataillon n° 94.				
E T A T - M A J O R .				
Commandant	Stoppa Francesco	1834	Chiasso	1870
Capitaine-adjudant	Andreazzi Emilio	1844	Ligornetto	1874
1 <sup>re</sup> compagnie.				
Capitaine	Maderni Costantino	1813	Capolago	1869
1 <sup>er</sup> lieutenant	Raposi Federico	1844	Lugano	1872
Lieutenant	Solari Paolo	1849	»	»
»	Rampoldi Carlo	1851	Mendrisio	1874
»	Vassalli Gerolamo	1842	Tremona	»
2 <sup>e</sup> compagnie.				
Capitaine	Albisetti Pietro	1841	Novazzano	1872
1 <sup>er</sup> lieutenant	Brenni Emilio	1844	Salorino	»
Lieutenant	Fontana Achille	1846	Novazzano	1873
»	Poncini Giacomo	1850	Agra	1874
»	Donegani Emilio	1852	Morbio-Inferiore	»
3 <sup>e</sup> compagnie.				
Capitaine	Andina Carlo	1843	Curio	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Venezia Francesco	»	Pedrinate	1873
Lieutenant	Cereghetti Cesare	1848	Muggio	»
»	Rezzonico Giov. Battista	1844	Agno	»
»	Bossi Innocente	1853	Balerna	1874
4 <sup>e</sup> compagnie.				
Capitaine	Neuroni Domenico	1844	Riva S. Vitale	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Moccetti Augusto	1850	Bioggio	»

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
Lieutenant	Vanoni Bernardo	1845	Ponte Tresa	1873
»	Viglezio Pietro	1848	Lugano	1872
»	Bernasconi Leonardo	1852	Pedrinate	1874
	<b>Officiers disponibles.</b>			
Major Lieutenant	Trainoni Pietro	1840	Caslano	1874
	Tarilli Carlo	1845	Cureglia	»
	<b>Bataillon n° 95.</b>			
	<b>E T A T - M A J O R .</b>			
Commandant	Martignoni Pietro	1830	Vira-Gambò	1868
Capitaine-adjudant	Vella Carlo	1842	Faido	1871
	<i>1<sup>re</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Genasci Luigi	1840	Airolo	1871
1 <sup>er</sup> lieutenant	Beroggi Giovanni	1846	Cerentino	1873
Lieutenant	Gallacchi Oreste	»	Breno	1872
»	Zenettini Pacifico	1850	Ascona	1873
»	Avanzini Giuseppe	1848	Curio	»
	<i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Vescovi Filippo	1842	Aquila	1872
1 <sup>er</sup> lieutenant	Gianini Francesco	1844	Corticiasca	1873
Lieutenant	Zanolini Battista	1847	Linescio	1874
»	Forni Walter	1843	Pollegio	1873
»	Brunoni Giovanni	1852	Loco	1874
	<i>3<sup>e</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Piccoli Alessandro	1849	Quinto	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Bizzini Martino	1847	Avegno	»
Lieutenant	Jauch Edoardo	1850	Bellinzona	»
»	Bezzola Modesto	1851	Comologno	1873
»	Boffa Giovanni	»	Iseo	1874
	<i>4<sup>e</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Maestretti Alberto	1847	Verscio	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Frizzi Ambrogio	1841	Minusio	»
Lieutenant	Cattaneo Luigi	1845	Faido	1872
»	Anzani Giacomo	1853	Lugano	1874
»	Brusa Giovanni	1852	»	»
	<b>Officiers disponibles.</b>			
Major Lieutenant	Scazziga Giuseppe	1835	Orselina	1873
	Pellanda Silvio	1850	Intragna	»
	<b>Bataillon n° 96.</b>			
	<b>E T A T - M A J O R .</b>			
Commandant	Lurati Antonio	1838	Lugano	1874
Capitaine-adjudant	Rusconi Filippo	1844	Bellinzona	1872
	<i>1<sup>re</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Molo Andrea	1841	Bellinzona	1870
1 <sup>er</sup> lieutenant	Viglezio Antonio	1846	Lugano	1872
Lieutenant	Taragnoli Pietro	1843	Bellinzona	1873
»	Calanca Ernesto	1850	Claro	1874
»	Rondi Carlo	1853	Bellinzona	»
	<i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>			
Capitaine	Rusconi Giuseppe	1847	Bellinzona	1873
1 <sup>er</sup> lieutenant	Morosini Giuseppe	1843	Lugano	»
Lieutenant	Pattani Serafino	1842	Giornico	»
»	Colombi Luigi	1851	Bellinzona	»
»	Artaria Pasquale	»	Lugano	1874

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
<i>3<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Fedele Emilio	1841	Bellinzona	1873
1 <sup>er</sup> lieutenant	Colombi Achille	1848	"	1874
Lieutenant	Beffa Celso	1851	Airolo	1873
"	Berta Arnoldo	1849	Ponto-Val <sup>o</sup>	1874
"	Berra Arcante	1852	Montagnola	"
<i>4<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Genora Felino	1849	Semione	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Baggi Francesco	1846	Malvaglia	1873
Lieutenant	Tanner Emilio	1847	Bellinzona	1874
"	Borzini Angelo	1850	Corzoneoso	1869
"	Triulzi Ercole	1849	Barbengo	1874
<i>Officiers disponibles.</i>				
Major	Veladini Francesco	1841	Lugano	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Besler Giuseppe	1845	Montecarasso	1873
Lieutenant	Rossini Angelo	1849	Insone	1871
"	Caccia Andrea	1852	Cadenazzo	1874
"	Delco Giuseppe	1850	Daro	"
"	Zorzi Giuseppe Ant.	1847	Chironico	"
"	Soldati Giovanni	1848	Sonvico	"
"	Cortazzi Emanuele	"	Sigirino	"
"	Lubini Gerolamo	1852	Manno	1870
<i>Bataillon L W. n° 94.</i>				
<i>ETAT-MAJOR.</i>				
Commandant	De-Abbondio Francesco	1827	Balerna	1872
Capitaine-adjudant	Veladini Antonio	1846	Lugano	1874
<i>1<sup>re</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Rusconi Emilio	1840	Rovio	1872
1 <sup>er</sup> lieutenant	Ramelli Alessandro	1835	Grancia	1868
"	Andreazzi Ercole	1837	Ligornetto	1874
Lientenant	Moccetti Maurizio	1838	Bioggio	1872
"	Battaglini Emilio	1850	Lugano	1871
<i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Rossi Antonio	1835	Arzo	1871
1 <sup>er</sup> lieutenant	Laurenti Giacomo	1839	Carabbia	"
"	Morosini Angelo	1837	Lugano	1860
Lieutenant	Merenda Paolo	1849	Cadro	1872
"	Aostalli Alfonso	1841	Savosa	1870
<i>3<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Pasta Feliciano	1836	Mendrisio	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Ghirlanda Battista	1840	Sonvico	"
"	Crivelli Beniamino	1836	Massagno	1866
Lieutenant	Cereghetti Michele	1843	Cabbio	1874
"	Medici Francesco	1836	Lugano	1868
<i>4<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Vicari Cristoforo	1846	Caslano	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Polli Raffaele	1837	Brusino-Ars <sup>o</sup>	1872
"	Bernasconi Giorgio	"	Carona	1870
Lieutenant	Anastasio Massimiliano	1844	Lugano	1872
"	Dellasanta Carlo	1841	"	1874
<i>Officiers disponibles.</i>				
1 <sup>er</sup> lieutenant	Pozzi Francesco	1834	Genestrerio	1866
Lieutenant	Lurati Battista	1840	Gentilino	1870

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
<b>Bataillon LW. n° 95.</b>				
ETAT-MAJOR.				
Commandant	Guglielmoni Angelo	1832	Fusio	1872
Capitaine-adjudant	Spinelli Erennio <i>1<sup>re</sup> compagnie.</i>	1846	Sagno	»
Capitaine	Viglezio Luigi	1835	Lugano	1868
1 <sup>er</sup> lieutenant	Cattaneo Giuseppe	1840	Bedigliora	1871
»	Bianchi Giuseppe	1838	Lugano	1874
Lieutenant	Marinoni Luigi	1842	Croglio	1868
»	Vanotti Francesco <i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>	»	Bedigliora	1871
Capitaine	Zanicoli Carlo	1831	Mosogno	1868
1 <sup>er</sup> lieutenant	Frizzi Francesco	1836	Minusio	1863
»	Pedroni Gottardo	1832	Mergoscia	1867
Lieutenant	Canonica Giuseppe	1837	Bidogno	1874
»	Chiesa Ferdinando <i>3<sup>e</sup> compagnie.</i>	»	Loco	1872
Capitaine	Morosini Battista	1839	Lugano	1871
1 <sup>er</sup> lieutenant	Buetti Giovanni	1832	Orselina	1869
»	Sargentini Domenico	1834	Magadino	1873
Lieutenant	Respini Gioachimo	1836	Cevio	»
»	Rossi Antonio <i>4<sup>e</sup> compagnie.</i>	1842	Arzo	1871
Capitaine	Respini Carlo	1837	Cevio	1871
1 <sup>er</sup> lieutenant	Madonna Giuseppe	1839	Intragna	»
»	Dotta Luigi	1833	Airolo	1873
Lieutenant	Fontana Pietro	1849	Pura	1870
»	Morinini Paolo	1837	Brione-Verza	1868
Officiers disponibles.				
Capitaine	Lozzio Pietro	1831	Novaggio	1864
»	Tamba Bernardo	1829	Prato-Sornico	1872
1 <sup>er</sup> lieutenant	Bazzi Giuseppe	1835	Brissago	1869
<b>Bataillon LW. n° 96.</b>				
ETAT-MAJOR.				
Major	Albisetti Carlo	1833	Novazzano	1872
Lieutenant-adjudt	Censi Andrea <i>1<sup>re</sup> compagnie.</i>	1847	Lamone	»
Capitaine	Righini Luigi	1831	Cadro	1867
1 <sup>er</sup> lieutenant	Gabutti Bernardo	1837	Manno	1869
»	Insermini Giuseppe	1833	Bedano	1868
Lieutenant	Giudici Magno	»	Giornico	1867
»	Cizzio Giovanni <i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>	1840	Corzoneso	1872
Capitaine	Vanoni Pietro	1833	Pregassona	1871
1 <sup>er</sup> lieutenant	Pizzotti Alessio	1834	Ludiano	1867
»	Giudinetti Carlo	1835	Ponto-Val <sup>o</sup>	1872
Lieutenant	Bassi Adolfo	1836	Aquila	1858
»	Delmonico Matteo <i>3<sup>e</sup> compagnie.</i>	1834	Campo-Blenio	1865
Capitaine	Zanetti Bernardo	1840	Camignolo	1872
1 <sup>er</sup> lieutenant	Ferrari Giuseppe	1837	Ludiano	1871
»	Sorgesà Dionigi	1836	Corzoneso	1873
Lieutenant	Delmuè Cesare	1842	Biasca	1871
»	Lucchini Pietro	1835	Manno	1869

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
<i>4<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Imperatori Enrico	1833	Lugano	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Celio Alessandro	1832	Quinto	1867
»	Fransioli Antonio	1834	Dalpe	1865
Lieutenant	Bruni Germano	1850	Bellinzona	1873
»	Valchera Giuseppe	1847	Malvaglia	1870
<i>Officiers disponibles.</i>				
1 <sup>er</sup> lieutenant	Pattani Virgilio	1834	Giornico	1866
Lieutenant	Canepa Pietro	1837	Mezzovico	1865
<i>Carabiniers (actifs).</i>				
<i>Bataillon n° 8.</i>				
E T A T - M A J O R .				
Major	· · · · ·	· ·	· · · · ·	··
Adjudant	· · · · ·	· ·	· · · · ·	··
<i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Curti Curzio	1847	Cureglia	1873
1 <sup>er</sup> lieutenant	Rusca Prospero	1849	Locarno	1872
Lieutenant	Dotta Emilio	1850	Airolo	»
»	Bernasconi Giulio	1853	Lugano	1874
<i>Bataillon L W. n° 8.</i>				
ETAT-MAJOR.				
Major	Mariotti Francesco	1835	Locarno	1871
Capitaine-adjudant	Gianella Francesco	1843	Prato-Leva	1875
<i>2<sup>e</sup> compagnie.</i>				
Capitaine	Tatti Carlo	1835	Bellinzona	1870
1 <sup>er</sup> lieutenant	Contestabile Giuseppe	1841	Maroggia	1871
Lieutenant	Colombi Antonio	1849	Bellinzona	1873
»	Bronner Alfonso	1847	Quinto	»
»	Farinelli Giovanni	1850	Bellinzona	»
<i>Artillerie (active).</i>				
<i>Batterie n° 48.</i>				
Capitaine	Gianini Giulio	1843	Sobrio	1875
Lieutenant	Bernardoni Giovanni	1841	Bellinzona	»
<i>Comp. de position L W. n° 12.</i>				
Capitaine	Bacilieri Battista	1836	Locarno	1874
1 <sup>er</sup> lieutenant	Bernasconi Augusto	1842	Chiasso	1865
<i>Officier disponible.</i>				
Capitaine	Torricelli Giorgio	1832	Lugano	1868

Locarno, 26 août 1875.

POUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE :

*Le Conseiller d'Etat, Directeur :*  
Col. A. DEMARCHI.

*Le Secrétaire, Magg. G. COMETTI.*